

FICHE CREÉE

4 FICHES CREÉES

Bouvier

Nom : Bouvier
Prénoms : Claude Hippolyte Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 141
Classe de mobilisation : 1898 dernière 2^e Réserve

ÉTAT CIVIL.

Né le 28 Août 1881, à St Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieux, département d' l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieux, département d' l'Isère, profession d' vendeur cultivateur, fils d' Georges et d' Chopard Suzanne, domiciliés à St Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieux, département d' l'Isère

N° 21 de tirage dans le canton d' Heyrieux

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Engagé volontaire

Compris dans la 4 partie de la liste du recrutement cantonal (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Engagé volontaire pour trois ans à la mairie de Vienna, le 8 Octobre 1899 pour le 1^{er} Rég^t d'Artillerie de montagne. Arrivé au Corps le 10 Octobre 1899. N° 212 5950, soldat de 2^e classe le dit jour.
En congé le 20 septembre 1902
Certificat de bonne conduite : accordé
Campagnes :
En ligne (guerre) du 1^{er} juillet 1900 au 1^{er} septembre 1902
Gleizes : à la manœuvre de gymnastique a été atteint d'entorse liges au pied droit avec inflammation de ligaments (Blessure reçue en service commandé)

Passé dans la réserve de l'armée active le 8 Octobre 1902

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Campagne contre l'Allemagne : du 4 Août 1914 au 14 Janvier 1919

Janvier 1919	dont	Subsiste jusqu'au 4 Août 1914 au 24 Mars 1915
		Armées N. N. E. 25 Mars 1915 au 8 Janvier 1916
		Compagnie d'Artillerie 9 Janvier 1916 au 27 Mars 1916
		Armée d'arrière 30 Mars 1916 au 14 Juin 1916
		Intérieur jusqu'au 14 Octobre 1914 au 25 Janvier 1915, Armée d'arrière 26 Janvier 1915 au 15 Juin 1919

Des heures de la période d'exercices du 1^{er} au 31^{er} Mars 1902
A accompli une 2^e période d'exercices dans le 3^e Régiment d'Artillerie Coloniale du 26 Novembre au 23 Décembre 1907
Passé dans l'armée territoriale le

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Dans l'armée active. 1^{er} Rég^t d'Artillerie de montagne
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 3^e Rég^t d'Artillerie de montagne
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 1^{er} Rég^t d'Artillerie de montagne
1^{er} Rég^t d'Artillerie de montagne 3392
1^{er} Rég^t d'Artillerie de montagne 1953
1^{er} Rég^t d'Artillerie de montagne 1702

AFFECTATIONS d'après guerre

Dates.	LOCALITÉS PAR SUITE DE CHANGE	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
	<u>114^e Rég^t d'Artillerie de montagne</u>			
	<u>57^e R. T. G.</u>			
	<u>Sans affectation</u>			
<u>28 Mars 1902</u>	<u>Serviceton Rhodé</u>			R
<u>22 Mars 1903</u>	<u>Charley chg Rambout - de -</u>			R
<u>17 juillet 1904</u>	<u>Jonnardon</u>			R

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale
2^e au 1^{er} Août 1914, arrivé au corps le 4 Août 1914
Parti au 1^{er} Rég^t d'Artillerie de Montagne le 20 X¹⁹¹⁴ - Parti au
11^e Rég^t d'Artillerie de Montagne le 26 Janvier 1918 - Aux Armées N. N. E. le 25 Mars 1915
Compagnie d'occupation de Carfax le 9 Janvier 1916 - (à l'armée d'arrière) le
Revenu en France le 14 oct. 1918. Aux armées N. N. E. le 26 Janvier 1918

Mis le 15 / 6 / 1919 en congé illimité de démobilisation 2^e échelon N° 14
Par lequel j'ai été autorisé à me retirer à Ternay (Somme) affecté au 5^e R. A. C. de 1^{er} B. 1922 -
Passé le 11 avril 1924 classe 2^e réserve de mobilisation

(1) Le
(2) L'
(3) Pour

enfants (Art. 58 de la loi du 1^{er} Avril 1923)
Sans affectation le 25 novembre 1940
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4^e de la loi.)

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
<u>8 Octobre 1902</u>	<u>8 Octobre 1912</u>	<u>8 Octobre 1918</u>	<u>8 Octobre 1919</u>	<u>1927</u> <u>1926</u>

C. P. C. Confirmé le 29-12-33.

FICHE CREEE

FICHES CREEES

Nom : *Bouvier*

Prénoms : *Claude Hippolyte* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *141*
Classe de mobilisation : *1908* dernière 9 em Réserve

ÉTAT CIVIL.

Né le *28 Août* 1881, à *S^t Georges d'Espéranche*, canton d *Heyrieux*, département d *l'Isère*, résidant à *S^t Georges d'Espéranche*, canton d *Heyrieux*, département d *l'Isère*, profession d *vétanier cultivateur*, fils d *Georges* et d *Chopard Suzanne*, domiciliés à *S^t Georges d'Espéranche*, canton d *Heyrieux*, département d *l'Isère*

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *chatains*
yeux *gris*, front *convex*
nez *allongé*, bouche *moyenne*
menton *ronde*, visage *ovale*
Taille: 1 m. *79* cent. Taille rectifiée: 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° *31* de tirage dans le canton d *Heyrieux*

Degré d'instruction : { générale (1). *2*
militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Engagé volontaire

Compris dans la *A* partie de la liste du recrutement cantonal (portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, Blessures, actions d'état, décorations, etc.)

Engagé volontaire pour trois ans à la mairie de Vienne le 8 Octobre 1899 pour le 1^{er} Rég^t d'Artillerie de marine. Arrivé au Corps le 10 Octobre 1899. N^o 72^e 5950, d'Soldat de 2^e classe le dit jour.

*En congé le 20 septembre 1902
Certificat de bonne conduite: accordé*

*En Chine (guerre) du 1^{er} juillet 1900 au 1^{er} septembre 1902.
Gestes: à la manœuvre de gymnastique a été obtenu d'urgence l'ajustement du pied droit avec l'indication de ligaments (Blessure reçue en service commandé)*

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *8 Octobre 1902*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. *1^{er} Rég^t d'Art. de marine*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *1^{er} Rég^t d'Art. de marine*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *1^{er} Rég^t d'Art. de marine, 11^e Rég^t de tirailleurs, 11^e Rég^t de tirailleurs*

AFFECTATIONS

d'après guerre

LOCALITÉS

PAR SUITE DE GRANDE

114^e Rég^t d'Art. de marine, 5^e Rég^t de tirailleurs

Dates.

<i>1^{er} X 1902</i>	<i>Sernanon</i>	<i>Rhone-Mc</i>	<i>R</i>
<i>22 Mars 1903</i>	<i>Charly du Hautmet - de -</i>		<i>R</i>
<i>11 juillet 1904</i>	<i>Sernanon</i>	<i>d^e</i>	<i>R</i>

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Campagne Centre l'Allemagne: du 4 Août 1914 au 14 Janvier 1915

*Antérieur à la loi du 24 Août 1914 au 24 Mars 1915
Armées d'Alsace 25 Mars 1915 au 8 Janvier 1916
Armées d'Alsace 8 Janvier 1916 au 27 Octobre 1916
Armées d'Alsace 27 Octobre 1916 au 14 Janvier 1917*

Antérieur à la loi du 4 Octobre 1914 au 25 Janvier 1915. Armées d'Alsace. La guerre 1914 au 15 Janvier 1917

Descheins de la période d'exercices dans le 3^e Rég^t d'Artillerie Coloniale du 26 Novembre au 23 Décembre 1907

Passé dans l'armée territoriale le

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	<i>8 Octobre 1902</i>	<i>8 Octobre 1912</i>	<i>8 Octobre 1918 1919</i>	<i>8 Octobre 1927 1926</i>

Bouvier Claude Hippolyte 1904 - 141 - Vienne.

A accompli une période d'exercices dans l' du au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le *15 Octobre 1927*

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1899.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour ceux compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est: Ajourner.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est: Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4^e de la loi.)

C.P.C. Confirmer le 29-12-33.

NUMÉRO au Répertoire du corps.

D'origine et R résultats.